

DECISION D'APPROBATION DE MODELES  
N° 95.00.625.007.1 DU 17 AOUT 1995

## Bascules à équilibre automatique TESTUT, modèles JBI4 et JBI4S

**(CLASSE III)**

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LE DECRET N° 93-973 DU 27 JUILLET 1993, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

**FABRICANT**

Société TESTUT, 957, rue de l'Horlogerie, 62401 Béthune.

**OBJET**

La présente décision complète les décisions n° 90.2.30.626.2.3 du 18 mai 1990 (1), n° 90.2.55.626.9.3 du 18 septembre 1990 (2), n° 91.00.625.018.1 du 9 septembre 1991 (3), n° 91.00.625.024.1 du 23 octobre 1991 (4), n° 91.00.625.038.1 du 6 novembre 1991 (5), n° 92.00.625.016.1 du 18 février 1992 (6), n° 92.00.625.028.1 du 18 juin 1992 (7), n° 92.00.625.058.1 du 24 décembre

1992 (8), n° 93.00.625.005.1 du 2 mars 1993 (9), n° 93.00.625.017.1 du 5 juillet 1993 (10) et prolonge leur validité jusqu'au 31 décembre 2002.

**CARACTERISTIQUES**

Les bascules à équilibre automatique TESTUT modèles JBI4 et JBI4S faisant l'objet de la présente décision diffèrent des modèles approuvés par les décisions précitées par la possibilité d'utiliser, en complément des éléments constitutifs énumérés dans ces décisions, les récepteurs de charge modèles B65 et B65S, les capteurs SCAIME SA30X (50, 100 ou 200), SCAIME S30X300C3 ou REVERE SSB (1000 ou 2000) ayant fait l'objet respectivement des autorisations d'établissement de fiches techniques n° 92.00.644.001.4 du 9 octobre 1992, n° 94.00.644.006.4 du 11 octobre 1994 et 93.00.644.003.4 du 13 avril 1993, et d'associer les dispositifs récepteurs de charge, les capteurs et les dispositifs indicateurs conformément aux tableaux ci-après :

Récepteur dimensions maximales	Max (en kg)	e (en g)	Capteurs utilisables	Indicateurs utilisables
JBI4 ou B65 2 000 mm x 1 500 mm  ou			4 x S30D300 (SCAIME)	T400, T440
				TX30, TX30 (Inox) TXI30, TXD30
				TX 40 TXI40
				PC130E
				Centralpha, Micralpha
				EL9
				T50.X, T50.
				TX60+

(1) Revue de Métrologie, mai 1990, page 638.

(2) Revue de Métrologie, septembre 1990, page 1218.

(3) Revue de Métrologie, septembre 1991, page 957.

(4) Revue de Métrologie, octobre 1991, page 1096.

(5) Revue de Métrologie, novembre 1991, page 1254.

(6) Revue de Métrologie, février 1992, page 270.

(7) Revue de Métrologie, juin 1992, page 868.

(8) Revue de Métrologie, janvier 1993, page 155.

(9) Revue de Métrologie, mars 1993, page 497.

(10) Revue de Métrologie, juillet 1993, page 1011.



BASCULES A EQUILIBRE AUTOMATIQUE TESTUT

Récepteur dimensions maximales	Max (en kg)	e (en g)	Capteurs utilisables	Indicateurs utilisables
JBI4S ou B65S 1 500 mm x 1 500 mm	600	200	4 x S30X300C3 (SCAIME)	T400, T440
				TX30, TX30 (Inox)
				TX 40
				PC130E
				Centralpha, Micralpha
				EL9
				T50.X, T50.
			TX60+	
			4 x SA30X/50 (SCAIME) ou 4 x SSB500 (REVERE)	T400
				TX30, TX30 (Inox)
				TX 40
				Centralpha, Micralpha
				T50.X, T50.
				TX60+
T400, T440				
JBI4 ou B65 2 000 mm x 1 500 mm  ou  JBI4S ou B65S 1 500 mm x 1 500 mm	1 500	500	4 x S30D/X600 (SCAIME)	TX30, TX30 (Inox) TXI30, TXD30
				TX 40 TXI40
				PC130E
				Centralpha, Micralpha
				EL9
				T50.X, T50.
				TX60+
			4 x S30X1200 (SCAIME)	T400, T440
				TX30, TX30 (Inox) TXI30, TXD30
				TX 40 TXI40
				PC130E
				Centralpha, Micralpha
				T50.X, T50.
				TX60+
4 x SA30X/100 (SCAIME) ou 4 x SSB1000 (REVERE)	T400, T440			
	TX30, TX30 (Inox)			
	TX 40			
	Centralpha, Micralpha			
	T50.X, T50.			
	TX60+			
	TX60+			

Récepteur dimensions maximales	Max (en kg)	e (en g)	Capteurs utilisables	Indicateurs utilisables
JBI4 ou B65 2 000 mm x 1 500 mm  ou  JBI4S ou B65S 1 500 mm x 1 500 mm	3 000	1 000	4 x S30X1200 (SCAIME)	T400, T440
				TX30, TX30 (Inox) TXI30, TXD30
				TX 40 TXI40
				PC130E
				Centralpha, Micralpha
				EL9
				TX50.X, T50.
			4 x SA30X/200 (SCAIME) ou 4 x SSB2000 (REVERE)	TX60+
				T400, T440
				TX30, TX30 (Inox)
				TX 40
				Centralpha, Micralpha
				T50.X, T50.
				TX60+

Les autres caractéristiques restent identiques à celles figurant dans les décisions précitées.

**CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION**

Lors du branchement d'un organe périphérique, à la mise en service ou au cours d'une modification ultérieure sur le lieu d'emploi, l'installateur doit s'assurer que l'instrument de pesage ainsi constitué respecte les prescriptions réglementaires qui lui sont applicables, notamment les dispositions de la remarque préliminaire de l'annexe 1 au décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

La plaque d'identification des balances concernées par la présente décision doit porter au moins les indications suivantes :

- la marque de la Société TESTUT : T62 ;
- la référence du modèle et le numéro de série de l'instrument ;
- la référence de la présente décision d'approbation ;
- les caractéristiques métrologiques et la classe de précision.

**INDICATIONS PARTICULIERES**

Les balances TESTUT modèles JBI4 et JBI4S concernées par la présente décision doivent

porter les mentions prévues par les décisions précitées.

**DEPOT DE MODELE**

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie, sous la référence de dossier DA 18-269, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement du Nord-Pas-de-Calais et chez le fabricant.

**VALIDITE**

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

**REMARQUE**

Les balances à équilibre automatique TESTUT modèles JBI4 et JBI4S objet de la présente décision peuvent être commercialisées sous la marque TESTUT ou sous d'autres marques.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

